

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juin 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°16

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Michel BREUILH à partir de 20h30 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE jusqu'à 18h45 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ jusqu'à 20h00 par M. Michel BOUYOU, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL.

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cité de l'accordéon et des Patrimoines - Mise en place d'un billet combiné Musée – Parking saint Pierre

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que la Cité de l'accordéon et des patrimoines, nouvelle structure muséale, est implantée dans un quartier appelé à vivre des transformations urbaines importantes et impactantes pour les futurs usagers du musée, notamment en matière de stationnement,
- Considérant qu'il est proposé de mettre en place un billet d'entrée donnant une réduction de 2 heures sur le stationnement au parking St Pierre et qui concernera les visiteurs individuels venant en semaine, le parking Saint Pierre étant déjà gratuit le samedi et fermé le dimanche


Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Décide de mettre en place d'une réduction de 2h sur le ticket de stationnement du parking St Pierre pour les visiteurs de la Cité de l'accordéon et des patrimoines. Les deux tickets, celui du parking et celui du musée sont imprimés d'un QR Code. Une borne-valideur installée à l'entrée du musée permettra au visiteur de scanner son ticket de stationnement et d'appliquer la réduction lors de l'opération de paiement à la caisse automatique du parking.

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures administratives et financières nécessaires pour la mise en œuvre de cette réduction.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,


Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2023

D16 - 27062023